

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

---



**S.A.S. EXADEX**  
**Commissaires de Justice Associés**

**Luc LANÇON**  
**Sandrine SCHUYTEN**  
**Mickaël GEORGET**  
**Pierre MATHIEU**

161 rue Yves Montand CS978003  
34083 MONTPELLIER cedex4  
Tél. 04 67 06 18 45  
Site : [www.exadex.fr](http://www.exadex.fr)  
Ligne constat 04 67 06 19 79  
Courriel constats : [constat@exadex.fr](mailto:constat@exadex.fr)

Force Probante :  
Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve  
contraire  
**Loi n°2010-1609 du 22 décembre 2010**





## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS « ACHAT DE RENTREE »**

**Les jeux concours organisés par le GIE DES COMMERCANTS DU POLYgone sont régis par un règlement cadre déposé auprès de la SAS EXADEX Huissiers de Justice associés, située 161, rue Yves Montand à Montpellier. Il est accessible sur le site internet du Polygone en cliquant sur le lien suivant : <https://www.polygone.com/upload/mcFiles/Reglement%20jeux%20concours%20%C3%A0%20jour.pdf>**

Le présent règlement n'a vocation qu'à préciser les modalités du jeu concours "ACHATS DE RENTRÉE", qui sont les suivantes :

### **Article 1 : Participation**

La participation à ce jeu concours est ouverte aux personnes majeures circulant physiquement au sein du Centre Commercial Polygone, et y ayant effectué un minimum de 15€ d'achats le jour même, du 4 au 7 septembre 2024.

Sont exclus les membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation du jeu concours ainsi que les membres de leurs foyers (même nom, même adresse).

Les personnes refusant la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires aux besoins de la gestion du Jeu seront éliminées.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, et ce quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Les participants autorisent les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse, ou impossibilité de vérifier ces informations, entraînera l'élimination immédiate du participant.

Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

### **Article 2 : Modalités de participation**



